

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel

de la

Chambre de Commerce suisse en France

61, Avenue Victor-Emmanuel III

Paris VIII^o

Mars-Avril 1932

Douzième année. — N^o 2

TÉLÉPHONE

Elysées 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

Commersuis-Paris 45

La Revue économique franco-suisse

fait suite au Bulletin mensuel

de la Chambre de Commerce suisse

en France

Le numéro : 3 fr.

Un an : fr. 30

(argent français)

CHÈQUES POSTAUX

Paris 32-44

Pourparlers commerciaux franco-suisses

LA visite qu'ont faite, au Gouvernement français, Monsieur le Conseiller fédéral Schulthess et M. W. Stucki, Directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique, est un événement de tout premier ordre dans les annales des relations franco-suisses, et peut-être pourrions-nous bientôt dire que les conséquences de cette visite, faite sur l'invitation de M. Tardieu, Président du Conseil français, sont, elles aussi, de première importance. Mais à l'heure où ces lignes sont envoyées à l'imprimerie, nous ne connaissons encore, sur les pourparlers qui ont eu lieu à Paris, que ce qu'en dit le communiqué du ministère des Affaires étrangères en date du 25 mars et dont voici le texte *in extenso* :

« Les négociations franco-suisses commencées mercredi ont été poursuivies hier toute la journée par les experts et se sont continuées le soir dans le cabinet du président du Conseil par une réunion à laquelle participaient M. André Tardieu et M. Louis Rollin, le conseiller fédéral Schulthess, M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, et M. Stucki, directeur de la division du commerce.

Ces conversations ont fourni aux représentants des deux pays l'occasion d'exposer en détail leur opinion tant sur la situation en général et sur les projets en discussion relativement à la politique économique européenne que sur les

échanges commerciaux entre la Suisse et la France, qui se trouvent dans une situation économique analogue.

Il a été unanimement reconnu que les relations commerciales réciproques doivent être maintenues et développées; que les restrictions dans les échanges, lorsqu'elles sont inévitables, doivent être appliquées aussi libéralement que possible, et qu'un notable rapprochement des points de vue était dès maintenant réalisé. Un projet d'entente a été, en conséquence établi sur ces bases.

L'entretien a porté aussi sur d'autres questions, au sujet desquelles le gouvernement français s'est déclaré désireux de faire droit aux desiderata de la Suisse.

D'autre part, M. André Tardieu a proposé d'instaurer par un accord provisoire des facilités réciproques pour les échanges et la circulation frontaliers dans le voisinage de Genève des deux côtés de la frontière.

Le représentant du Conseil fédéral a accepté de soumettre à son gouvernement cette proposition en vue d'un examen attentif.

MEM. André Tardieu et Schulthess se sont trouvés d'accord pour déclarer qu'un tel arrangement provisoire ne pourrait ni modifier ni retarder l'instance judiciaire des zones, soumise actuellement à la Cour de La Haye.

Les négociateurs sont convenus de reprendre et d'achever, après les vacances de Pâques, les conversations commencées mercredi et qui se sont poursuivies d'un bout à l'autre dans un esprit d'entente amicale et cordiale. »

Nous sommes en mesure d'ajouter que la